Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire
Commune de BALLAN-MIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 28

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt et un Mai, à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de BALLAN-MIRE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Thierry CHAILLOUX, Maire.
La séance est publique.

Etaient présents : MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, METAY, FERIAL, LOGEAIS, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, LICHERON, JAHAN, RICHET, MARCHAND, LOUVEAU, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, ANDRE, DE BABO, JANER, BRICE, GONNEL

Etaient excusés : MM. : GOUJON, DESNOUX, FANDANT, TIEURCELIN, RUTARD, DEZE

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à : MM. : CHAILLOUX, LE GOFF, DESCROIX, LOGEAIS, JAVELOT, POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. M. le Maire ouvre la séance.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Brigitte DONNEAU

Délibération n° 01 : Approbation du Compte de Gestion 2025 – Budget Commune

Il est rappelé que le Compte de Gestion 2025, établi par le Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable de JOUE-LES-TOURS, constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Il a été vérifié que le Compte de Gestion comporte bien l'ensemble des opérations réalisées sur l'exercice 2025. Il retrace bien les crédits prévus au Budget primitif 2025 et aux décisions modificatives, et les opérations réalisées telles qu'elles apparaissent au travers des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, de mandats, des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états d'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Il a également été vérifié que le Comptable a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été demandées de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Vous trouverez, en ANNEXE 1, les deux pages du compte de gestion faisant ressortir les résultats de l'exercice budgétaire :

- Les résultats propres à l'exercice 2025,
- Les résultats de l'exercice 2025 en intégrant les reports de l'exercice 2024.

En conséquence, conformément à la réglementation en vigueur,

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_01-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2025 dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable de JOUE-LES-TOURS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance

Brigitte DONNEAU

Le Maire,

Thierry CHAILLOUX